

**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS**  
 partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
 et  
**se paient d'avance.**  
 DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
 Trois mois..... 5 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Un an..... 16 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS  
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.  
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX  
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

**INSERTIONS**  
**LES INSERTIONS**  
 sont reçues au  
 Bureau du Journal  
 du Lot  
 et  
**se paient d'avance**  
 Annonces... 25 c. la ligne  
 Réclames... 50 c. —  
 M. Haude, rue J.-J. Rousseau, 8  
 M. Laffite et Co, place de la  
 Bourse 8, sont seuls chargés  
 à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

**Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.**

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.		5 h. 10 <sup>m</sup> matin.		6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.		1 » 20 » soir.		2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »		5 » 40 » »		7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * * * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir. }  
 Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

**Cahors, le 4 Avril 1876**

Les esprits impartiaux et modérés ne peuvent contester les calomnies et les énormités de toute sorte, qui ont provoqué les nominations de MM. Haentjens et Gavini, et de la plupart de leurs collègues impérialistes. En revanche, les esprits impartiaux et modérés sont d'accord pour reconnaître de plus en plus qu'il ne faudrait toucher qu'avec la plus extrême prudence aux droits des candidats élus. Le suffrage universel mérite plus d'égards, même dans ses erreurs, que ne lui en accorde la majorité de notre Chambre basse. La grande habileté en politique, c'est de savoir résister aux entraînements de la passion et à l'envie des représailles, même les plus justifiées.

Du reste, personne ne perd son temps à plaindre indistinctement tous les invalidés. Les conservateurs réservent leurs regrets pour des hommes comme MM. de Mun et de la Rochejaquelein. Ce dernier n'a été invalidé que par une imperceptible majorité, composée de l'extrême gauche et d'un grand nombre d'hommes nouveaux qui obéissent à leurs préventions et à leurs préjugés. Triste spectacle, que l'abstention de M. Gambetta n'a pu conjurer, à propos de M. de la Rochejaquelein ! Quant aux bonapartistes frappés, on est forcé de se rappeler qu'ils ont applaudi et qu'ils applaudissent encore au parjure et aux crimes du Deux-Décembre, à l'exil d'une Assemblée composée de plus de 500 conservateurs sur 750 membres. Un tel parti pourrait-il trouver une pitié quelconque ?... Il faut le laisser crier tout à son aise à la persécution, en blâmant la conduite de la Chambre au seul point de vue des grands intérêts politiques.

Du reste, ce parti, profitant de l'occasion, ne manque pas de nous prédire calamité sur calamité, désolation sur désolation. Ses journaux ne font trêve à leurs insultes habituelles, que pour nous faire rêver de meurtres, de pillages, de poursuites arbitraires, etc., etc. Ils se disent, les malins ! que s'ils parvenaient à faire croire que choses se passent ou vont se passer de la sorte, on aurait peut être recours au césarisme. Eh bien ! non ! les choses ne se passeront pas ainsi, et le césarisme n'a pas la moindre chance d'être écouté.

Quoique les députés bonapartistes à Versailles aient voté pour MM. Lockroy et Clémenceau dans la question de l'amnistie, comme leurs prédécesseurs ou eux-mêmes avaient voté pour les sénateurs radicaux nommés par l'Assemblée nationale, il n'y aura point de discussion sérieuse

sur l'amnistie, qui sera écartée par une majorité écrasante. La majorité sera non moins écrasante pour repousser la suppression du budget des cultes, et l'abrogation de la loi sur les cafés et les cabarets, et l'obligation de service militaire pour les ecclésiastiques, et tous autres projets ridicules, à l'aide desquels on serait si heureux d'effrayer les braves gens.

Mais nous entendons les habiles nous répondre en chœur : « Si ce n'est pas pour aujourd'hui, ce sera pour demain. » La religion et la philosophie nous enseignent que Demain ne nous appartient pas, mais qu'en revanche nous devons nous régler pour le présent sur les leçons du passé. Or, les leçons du passé nous montrent ce que l'Empire a fait de la France, sous le rapport financier (doublement de la dette publique), et sous le rapport religieux (spoliation du Saint-Père), sous le rapport territorial (démembrement de la Patrie). Nous n'avons pas besoin, grand Dieu ! d'une expérience nouvelle.

Si la Constitution devait être révisée, ce n'est pas au profit de l'Empire que cette révision aurait lieu ; mais nous n'avons pas à la prévoir ; nous devons seulement indiquer que la politique intolérante de la majorité des gauches peut amener fatalement une vive réaction.

L'annulation de l'élection de M. de la Rochejaquelein est appréciée en ces termes par le Temps, l'un des organes du centre-gauche :

L'élection de M. de la Rochejaquelein à Bressuire a été invalidée par 223 voix contre 216. La faiblesse exceptionnelle du chiffre de la majorité prouverait à elle seule que l'invalidation n'était pas impérieusement commandée par les faits de la cause. On a pu se convaincre, en écoutant la discussion, que, dans les deux partis en présence, certains électeurs se sont rendus coupables de mensonge, de calomnie et d'outrage. M. de la Rochejaquelein étant resté personnellement étranger aux violences de ses partisans, la Chambre aurait pu écarter, en les couvrant d'un égal dédain, des manœuvres qui se contre-balançaient.

On lit dans le Journal de Paris :

La raison du plus fort est toujours la meilleure ; la majorité l'a prouvée une fois de plus, en invalidant l'élection de M. le marquis de la Rochejaquelein, élu à Bressuire.

Toutes les majorités ont une tendance à abuser de leur pouvoir, mais aucune, croyons-nous, n'avait encore cédé à cette tendance déplorable aussi facilement que la majorité actuelle. Il est clair que la majorité de la Chambre des députés ne se sent retenue par aucun de ces scrupules, par aucune de ces considérations qui ont arrêté, sur la pente où elle glisse, quelques-unes des Assemblées, ses devancières. Lorsque le maréchal Bugeaud, dans l'Assemblée législative de 1849, avertissait la majorité qu'elle était tenue à plus de modération que la minorité, il était compris. Il est vrai qu'il s'adressait à une majorité conservatrice. Mais il serait superflu d'adresser le même avertissement à la majorité de la Chambre actuelle ; car il ne serait pas compris, il ne serait pas même entendu.

L'élection de M. de la Rochejaquelein, dans l'arrondissement de Bressuire, a été invalidée pour des motifs qui auraient pu servir tout aussi bien, comme on l'a dit, à faire invalider l'élection de son adversaire, si le sort de l'élection eût été différent et si cet adversaire eût été nommé au lieu d'être battu.

Le ministère est opposé au projet de loi déposé par la gauche pour rendre immédiatement aux petites communes l'élection des maires. Le Journal des Débats, qui avait paru ces jours derniers partager sur ce point les exigences de la gauche extrême, a commencé un mouvement de retraite et a publié la note suivante :

On nous fait remarquer que le problème agité dans les conseils du gouvernement était plus compliqué que nous ne semblions le croire. La loi préparée par le ministère, afin de remplacer la loi actuelle et la loi de 1871, qui sont toutes deux provisoires, ne portera pas non seulement sur la nomination des maires ; elle réglera encore leurs attributions, elle sera une loi organique générale établissant d'une manière définitive le régime administratif et politique des communes. Il est clair qu'une pareille loi demande d'assez longues études et de mûres réflexions. La nomination des maires n'en sera que le dernier chapitre et pour ainsi dire le corollaire. Suivant que les attributions des maires auront un caractère plus ou moins municipal, l'investiture du pouvoir exécutif perdra plus ou moins de son importance. Dans le système actuel, le maire est à la fois agent de l'Etat et représentant de la commune : de là vient la difficulté de savoir s'il doit être choisi par l'Etat ou directement élu par la commune. On a essayé tous les procédés, toutes les transactions, sans arriver jamais à établir dans la même personne un équilibre parfait entre des fonctions très différentes. Nous verrons bientôt si le gouvernement sera plus heureux que ses prédécesseurs.

Cette note, qui évidemment a une origine officieuse, indique le terrain sur lequel le ministère compte se placer pour répondre aux sommations de la gauche et pour expliquer le retard qu'il apporte à présenter un projet.

Mais voici quelque chose de curieux et de singulièrement amusant. Les députés bonapartistes proposent un projet qui consisterait à faire nommer les maires par le suffrage universel.

Nos communes ne sont point, paraît-il, assez divisées. Il faut augmenter encore les animosités particulières, en transportant sur la place publique le choix des maires. Toujours le même système : troubler le pays et pêcher en eau trouble.

Et dire que les hommes qui conçoivent un pareil projet, dont ne voudraient pas les plus démagogues des démagogues, n'ont que des souvenirs pleins de tendresse pour le régime qui imposait les maires aux communes, et qui n'a consenti à une petite réforme sur ce point que quelques mois avant sa chute ! Oui, ceux qui demandent la nomination des maires par le suffrage universel sont précisément les créateurs ou

les admirateurs du système des Commissions municipales, lequel système avait été précédé à Cahors de l'arrestation, de l'exil et du remplacement d'un juge inamovible, M. Delord !!!

La France porte le jugement qui suit :

Quant à l'amendement proposé par M. Dugué de La Fauconnerie et plusieurs députés impérialistes, et demandant l'élection des maires par le suffrage universel, nous ne prendrons pas la peine de le discuter. Il tend à faire revivre dans la sphère municipale, le régime qui, en 1848, sur le terrain constitutionnel et gouvernemental, a mis en face l'une de l'autre deux autorités rivales, émanées de la même source : une Assemblée et un président de la République issus l'un et l'autre du suffrage universel, et dont l'antagonisme a facilité le coup d'Etat de Décembre.

Le groupe de l'Appel au peuple, dans l'impuissance où il est de nous ramener un seul César, ne parviendra pas assurément à nous imposer trente-six mille Césars municipaux.

Certains membres de la gauche voudraient-nous ramener aux doctrines du Constitutionnel de 1826, et à toutes les insanités vieillottes qui ont laissé sur ce journal et sur cette époque un remarquable vernis de ridicule ? On lit dans le Français :

Il s'est produit, à la commission d'enquête sur l'élection de M. de Mun, un incident bizarre. On a demandé à M. Dufaure — les questions étaient écrites, ce qui montre que le coup était prémédité, — de répondre sur les deux points suivants : « 1<sup>o</sup> Le clergé est-il tenu à l'exécution des articles organiques du concordat et de la déclaration du clergé de France de 1682 ? Ces doctrines sont-elles en seigneurie dans les séminaires ? — 2<sup>o</sup> Dans le cas où le clergé n'obéirait pas à cette loi, le gouvernement a-t-il la volonté et les moyens de faire exécuter la loi ? » Un membre aurait en outre demandé « si le gouvernement peut s'opposer à la publication en France des écrits de la cour de Rome à l'aide desquels se fait une propagande anticonstitutionnelle et cléricalle. »

Il nous est difficile de savoir ce qu'a répondu M. Dufaure. Nous n'avons sous ce rapport que les comptes rendus divergents et quelque peu suspects des feuilles de gauche, qui seuls reçoivent les confidences de la commission. S'il faut en croire le Journal des Débats, M. Dufaure « aurait expliqué qu'il ne lui était pas possible de répondre avant d'avoir pris des informations relativement aux faits qui lui auraient été signalés ». Suivant le Siècle, le garde des sceaux aurait promis une enquête sur la question de la déclaration de 1682, et il aurait de plus « annoncé la ferme volonté de défendre les institutions civiles et les principes du droit public de la France contre le zèle de certains membres du clergé et les doctrines du Syllabus. » D'après le Rappel, il aurait « déclaré que le gouvernement avait le droit et la volonté de réprimer le zèle des ecclésiastiques qui s'attachent aux doctrines du Syllabus. » Le compte rendu du Journal des Débats paraît le plus vraisemblable, et en tous cas nous attendons des documents plus certains pour juger la conduite du gouvernement.





Contre les rhumes, grippe, maux de gorge, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

SAISON DE PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le Chocolat de Desbrière un purgatif agréable et efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature Desbrière, car il y a des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de cré-

dit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Phce 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75 Dépôt dans toutes les pharmacies.

ACHETEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon, A. ROBERT, Fab. Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign<sup>ts</sup> gratuits et francs

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la Mode illustrée en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M<sup>me</sup> EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la Mode illustrée a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermées dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne

entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la Mode illustrée. c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT & Co, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1<sup>re</sup> édit. 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — avec une gravure coloriée chaque numéro : 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M<sup>me</sup> LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois, ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas. Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins très spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

Advertisement for VIN CHASSAING, DIGESTIONS ARTIFICIELLES, PEPINE ET A LA DIASTASE, 12 ans de succès.

OCCASION A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODELE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 siphons. S'adresser au bureau du Journal.

FLEURS ARTIFICIELLES.



M<sup>me</sup> BLANC FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran. Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienues; Feux d'artifice.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRIÛN, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES.

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

A VENDRE

1<sup>o</sup> Une MAISON, avec Écurie, servant d'hôtel appelé de la Promenade, situé à St-Céré, boulevard de Larvol, avec ou sans le mobilier de l'hôtel, en très-bon état;

2<sup>o</sup> Plus une grande Grange, située rue de Versailles et aux abords de la place de Larvol;

Ces Biens à vendre appartiennent à la famille JOUANAUD, vétérinaire à St Céré.

S'adresser pour traiter et pour avoir tous renseignements, soit à M<sup>me</sup> Ve JOUANAUD, née MARCILLAC, de St-Céré; soit à M. Germain JOUANAUD, son fils, vétérinaire à St-Céré, soit à M<sup>e</sup> de LAMAZE, notaire, à St-Céré.

Il sera donné toutes garanties et toutes facilités pour le paiement.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boasses, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, épreuves, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres; décamètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousseaux de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de contellerie fine, de sérateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT 1<sup>o</sup> Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; 2<sup>o</sup> Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures. 1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50 DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT 1<sup>o</sup> Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition; 2<sup>o</sup> Chaque mois la double pl. de Patrons; 3<sup>o</sup> Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe. 1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES. Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Advertisement for MALADIES de la VESSIE, RHUMES, PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG.

Advertisement for PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG, Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants.

Advertisement for CINQ FRANCS PAR MOIS, Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE. Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr. Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. 25 fr. La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 300 fr. Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement reliés, dorés. 85 fr. Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr. DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr. Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr. Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr. Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr. cartonnés.

CRÉDIT MUSICAL. Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Advertisement for MACHINES A COUDRE, ELIAS HOWE, SINGER, etc. LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA.